

GATEGROUP GUARANTEE LIMITED

et

GATEGROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A

A L'ATTENTION DES: Détenteurs des obligations de CHF 350,000,000 3% à échéance 2022 émises par gategroup Finance (Luxembourg) S.A. et garanties par gategroup Holding AG.

REMARQUE IMPORTANTE: La Practice Statement Letter (définie ci-dessous) est un document juridique important et requiert votre attention. Elle contient des éléments affectant vos droits juridiques.

Londres, 11 décembre 2020

1. DELIVRANCE DE LA PRACTICE STATEMENT LETTER

1.1 Le 11 décembre 2020, gategroup Guarantee Limited (la "**Société**"), a délivré une lettre dénommée "**Practice Statement Letter**" aux:

(a) détenteurs d'obligations (les "**Détenteurs**") des obligations de CHF 350,000,000 3% à échéance 2022 émises par gategroup Finance (Luxembourg) S.A. (l'"**Emetteur**") et garanties par gategroup Holding AG ("**gategroup**") (les "**Obligations**"); et

(b) prêteurs dans le cadre du contrat de facilités de crédit combinées de €665,000,000 du 30 novembre 2018 entre, entre autres, gategroup Financial Services S.à r.l. en tant qu'emprunteur, ING Bank N.V., London Branch en tant que RCF Agent, Term Loan Agent et Continuing Agent (telle que modifié et/ou modifié et réaffirmé de temps à autres),

(ensemble les "**Créanciers du Plan**").

1.2 La Société est une filiale à 100% de gategroup et, tel qu'expliqué dans la Practice Statement Letter, elle est tenue des montants dus dans le cadre des Obligations aux côtés de l'Emetteur et de gategroup. Plus de détails concernant la Société peuvent être trouvés dans la Practice Statement Letter.

1.3 **REMARQUE IMPORTANTE: Cette notification est fournie dans le seul but d'attirer l'attention des Détenteurs sur la Practice Statement Letter. Elle ne résume pas, ne supprime pas, ne complète pas et ne remplace pas, et ne cherche pas à résumer, supplanter, compléter ou remplacer la Practice Statement Letter. Les Détenteurs doivent se référer à la Practice Statement Letter pour plus de détails sur le Plan et la Transaction (chacun tel que défini ci-dessous).**

1.4 Vous pouvez obtenir une copie de la Practice Statement Letter sur le portail du Plan, auquel il peut être accédé une fois enregistré sur le Site du Plan sous https://glas.agency/investor_reporting/gategroup/, ou en contactant

l'Information Agent, GLAS Specialist Services Limited, en utilisant les détails ci-dessous:

GLAS Specialist Services Limited
45 Ludgate Hill
London
EC4M 7JU
Email: LM@glas.agency
Téléphone: +44 (0)20 3597 2940

2. CONTEXTE – LA TRANSACTION

2.1 Le 13 novembre 2020, gategroup (et, avec ses filiales, le "**Groupe**") a annoncé avoir trouvé un accord de principe avec ses actionnaires, RRJ Capital et Temasek (les "**Actionnaires**"), et toutes les banques prêteuses fournissant des prêts syndiqués au Groupe (les "**Banques Prêteuses**"), sur les termes d'une restructuration complète de l'endettement financier du Groupe, et de la mise à disposition de nouvelles liquidités significatives pour répondre aux besoins du Groupe à court et moyen terme (la "**Transaction**").

2.2 Ensuite, le 26 novembre 2020, gategroup a annoncé:

- (a) qu'elle avait conclu un accord de lock-up contraignant avec les Actionnaires, les Banques Prêteuses et d'autres, conformément auquel ces parties ont accepté de soutenir et implémenter la Transaction;
- (b) que dans le cadre de la Transaction, l'échéance des Obligations serait prolongée et d'autres modifications seraient faites aux termes des Obligations; et
- (c) qu'elle s'attendait à ce que ces modifications faites aux Obligations soient réalisées conformément à un plan de restructuration soumis au droit anglais et à la Part 26A du United Kingdom Companies Act 2006 (le "**Plan**").

3. QU'EST-CE QU'UN PLAN?

Le Plan proposé par la Société est une procédure judiciaire de droit anglais par laquelle une société ayant rencontré, ou étant susceptible de rencontrer, des difficultés financières qui affectent, ou qui affecteront ou pourraient affecter, sa capacité à poursuivre ses activités, peut rechercher un compromis ou un arrangement avec certains ou tous ses créanciers concernant son endettement financier. Si un tel Plan est approuvé par la majorité requise des créanciers, il deviendra contraignant pour tous les créanciers auxquels il est applicable.

4. QU'EST-CE QUE LA PRACTICE STATEMENT LETTER?

4.1 La Practice Statement Letter est une lettre de la Société aux Créanciers du Plan, les informant:

- (a) de l'intention de la Société de proposer le Plan;

- (b) qu'ils seront soumis au Plan;
 - (c) de la procédure dans le cadre de laquelle le Plan sera proposé et implémenté (y compris la date et le lieu de la première audience devant le High Court of Justice of England and Wales (le "**Tribunal**"));
 - (d) de la proposition de la Société concernant la composition des classes pour les Créanciers du Plan en vue de leur vote sur le Plan;
 - (e) des raisons pour lesquelles le Tribunal est compétent pour autoriser le Plan;
 - (f) des conséquences probables pour la Société, le Groupe et les Créanciers du Plan, si le Plan n'est pas implémenté; et
 - (g) des prochaines étapes dans le cadre du processus du Plan.
- 4.2 La Practice Statement Letter fournit également aux Créanciers du Plan des détails supplémentaires sur le Plan, la Transaction et leurs droits en lien avec le Plan.

5. PROCHAINES ETAPES

- 5.1 La Société anticipe que les prochaines étapes en lien avec le Plan seront les suivantes (dates à titre d'indication seulement):
- (a) **15 janvier 2021 (première audience devant le Tribunal)**: une audience aura lieu devant le Tribunal. Lors de cette première audience, la Société demandera au Tribunal de rendre une décision lui donnant permission de convoquer une assemblée des Créanciers du Plan en vue de voter sur le Plan;
 - (b) **18 janvier 2021 (documents distribués)**: si le Tribunal rend la décision énoncée ci-dessus, la Société distribuera des informations supplémentaires aux Créanciers du Plan concernant le Plan et la manière dont ils peuvent voter à l'assemblée des Créanciers du Plan;
 - (c) **17 février 2021 (assemblée des Créanciers du Plan)**: une assemblée des Créanciers du Plan sera tenue afin de voter sur le Plan;
 - (d) **25 février 2021 (deuxième audience devant le Tribunal)**: en supposant que les Créanciers du Plan approuvent le Plan par la majorité requise lors de l'assemblée mentionnée ci-dessus, une deuxième audience sera tenue devant le Tribunal, lors de laquelle il sera requis du Tribunal qu'il approuve le Plan; et
 - (e) **après la deuxième audience devant le Tribunal (closing)**: en supposant que le Tribunal approuve le Plan, la décision du Tribunal sera déposée au Registrar of Companies (England and Wales) et le Plan prendra effet. Le closing de la Transaction aura lieu dès que possible après cela.

5.2 Les dates ci-dessus sont sujettes à d'éventuelles modifications et seront confirmées par la Société au fur et à mesure de l'avancement du Plan.

REMARQUE IMPORTANTE: Cette notification est fournie dans le seul but d'attirer l'attention des Détenteurs sur la Practice Statement Letter. Elle ne résume pas, ne supprime pas, ne complète pas et ne remplace pas, et ne cherche pas à résumer, supplanter, compléter ou remplacer la Practice Statement Letter. Les Détenteurs doivent se référer à la Practice Statement Letter pour plus de détails sur le Plan et la Transaction.

GATEGROUP GUARANTEE LIMITED

33 St. James's Square
SW1Y 4JS
London
England

GATEGROUP FINANCE (LUXEMBOURG) S.A

33 St. James's Square
SW1Y 4JS
London
England